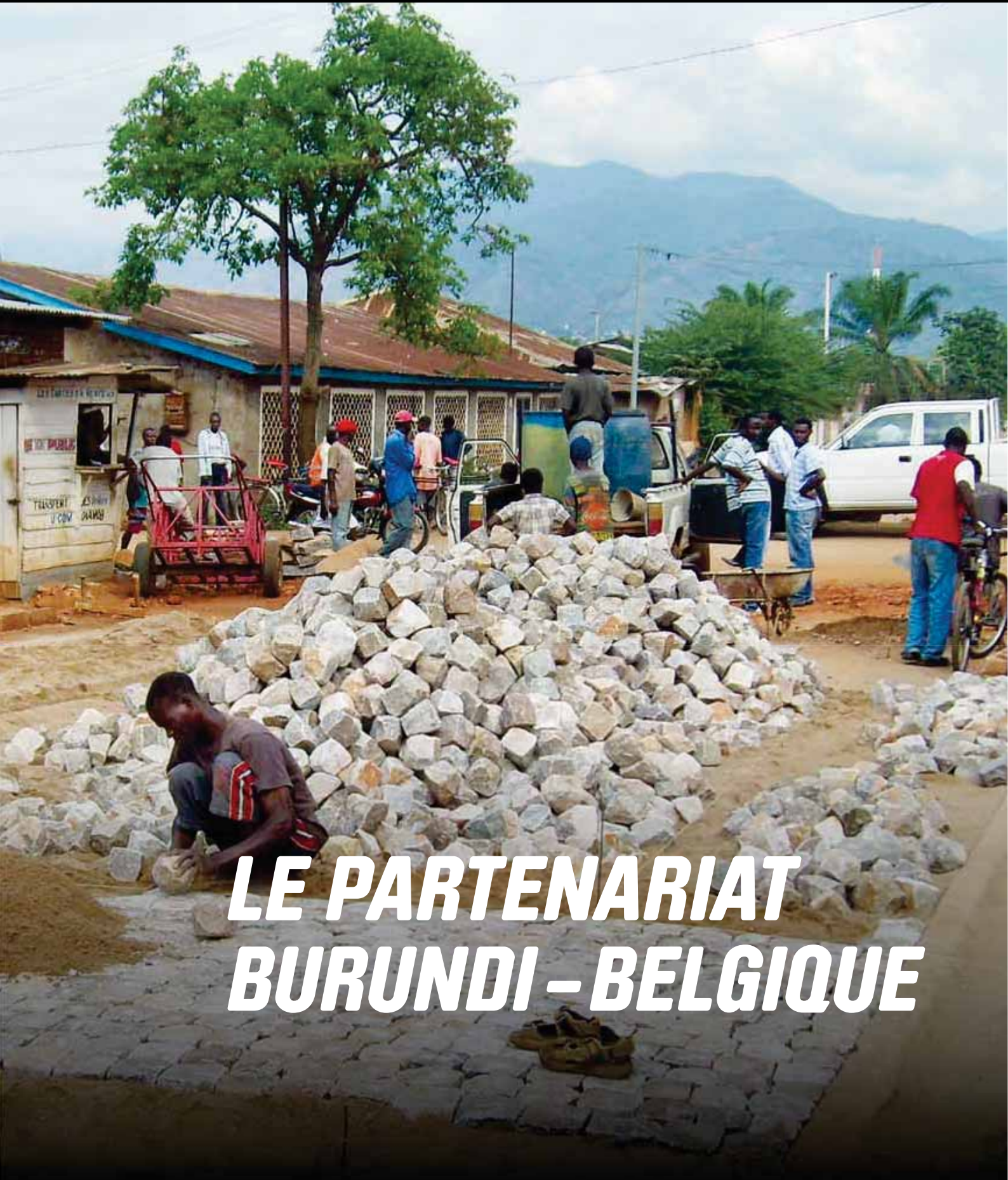




CTB BURUNDI

**AGENCE BELGE
DE DÉVELOPPEMENT**



**LE PARTENARIAT
BURUNDI - BELGIQUE**



© CTB / Sarah Risch



© CTB / APS Mware

FAITS ET CHIFFRES¹

- **NOMBRE D'HABITANTS** : 8,3 millions en 2009 (estimation FMI)²
- **DENSITÉ DE POPULATION**² : 315 habitants/km²
- **INDICE DE PAUVRETÉ HUMAINE** : 36,4% (116^{ème} sur un total de 135 pays)
- **POURCENTAGE DE LA POPULATION VIVANT SOUS LE SEUIL DE PAUVRETÉ** (1,25 \$ / jour) : 81,3%
- **CLASSEMENT SELON L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN** : 174^{ème} sur un total de 182 pays
- **PRODUIT INTÉRIEUR BRUT PAR HABITANT** (en parité du pouvoir d'achat) : 341 \$
- **ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE** : 50,1 ans
- **TAUX D'ALPHABÉTISATION DES ADULTES** : 59,3%
- **TAUX BRUT DE SCOLARISATION** : 49%
- **POURCENTAGE DE PERSONNES N'AYANT PAS ACCÈS À UNE SOURCE D'EAU DE QUALITÉ** : 29%
- **TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE** (moins d'un an) : 103‰ (Unicef - 2008)
- **CLASSEMENT SELON L'INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION**: 168^{ème} sur un total de 180 pays (Transparency International - 2009)
- **CLASSEMENT DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE** : 103^{ème} sur un total de 175 pays (Reporters sans frontières – 2009)

1 | Source si non précisée : Rapport mondial sur le développement humain 2009 – PNUD (chiffres 2007).

2 | Source : The Economist Intelligence Unit – Country report Burundi 2009.



© CTB



© CTB

STRATÉGIE 2010-2013 : 3 SECTEURS

AGRICULTURE

Le secteur agricole contribue à environ 50% du PIB et 85% des recettes d'exportation (café, thé, coton). Il occupe environ 92% de la population active. Il s'agit du secteur d'intervention le plus important en terme de volume d'aide de la coopération belgo-burundaise.

Le programme agricole belge stimule une croissance économique durable en soutenant la mise en œuvre de la Stratégie Agricole Nationale 2008 – 2015 et ce, à travers deux composantes :

- l'augmentation et la meilleure valorisation des productions agricoles et d'élevage. Cette composante se traduit par :
 - un appui à l'accroissement durable de la productivité et de la production ;
 - un appui à l'organisation et la professionnalisation de la filière agricole ;
 - la promotion d'initiatives économiques privées au sein de chaînes de valeurs.
- la promotion d'un environnement institutionnel favorable au déploiement des activités agricoles durables. Plus précisément, il s'agit de :
 - renforcer les institutions publiques dans leurs fonctions régaliennes et de services publics (recherche/vulgarisation) au niveau national et local ;
 - améliorer le cadre et l'offre de financements en milieu rural pour promouvoir l'entrepreneuriat.

Partenaire : Ministère de l'Agriculture

SANTÉ

L'offre de services de santé au Burundi compte parmi les plus précaires au monde. Le taux de mortalité maternelle figure parmi les plus élevés et le nombre de médecins par habitant parmi les plus faibles (1 pour 23 000). 80% des médecins exercent dans la capitale, où vit seulement 8% de la population.

Depuis 2008, la Belgique soutient la mise en œuvre de la Politique Nationale Sanitaire 2005-2015 afin d'améliorer la gouvernance du secteur.

Le programme 2010-2013 « *Appui institutionnel au secteur de la santé publique* » vise à renforcer la performance du système de santé et s'articule en trois volets :

- l'amélioration de la gouvernance du secteur ;
- l'appui au niveau des services périphériques ;
- le renforcement des compétences du personnel de santé.

Partenaire : Ministère de la Santé Publique



© CTB

EURS PRIORITAIRES

ÉDUCATION ET FORMATION

Le Burundi ne disposant que de ressources naturelles limitées, l'éducation et la formation revêtent un caractère primordial pour le devenir du pays. L'offre de l'enseignement primaire ne permet cependant pas encore de répondre à la demande accrue née de la gratuité de l'enseignement promulguée en 2005. L'enseignement secondaire technique et professionnel a bien du mal à répondre aux demandes d'un secteur privé encore peu développé. Le secteur de l'éducation dans son ensemble connaît une certaine désorganisation.

La coopération belgo-burundaise appuie la réforme structurelle et organisationnelle du secteur par :

- le développement de politiques sectorielles et sous-sectorielles ;
- la définition d'une politique de formation initiale claire ;
- un appui financier conséquent (via un fonds commun réunissant la Belgique, la France, le Royaume-Uni et le Luxembourg) ;
- le développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Partenaire : Ministères en charge de l'Education, Ministère des Finances

INTERVENTIONS MULTISECTORIELLES

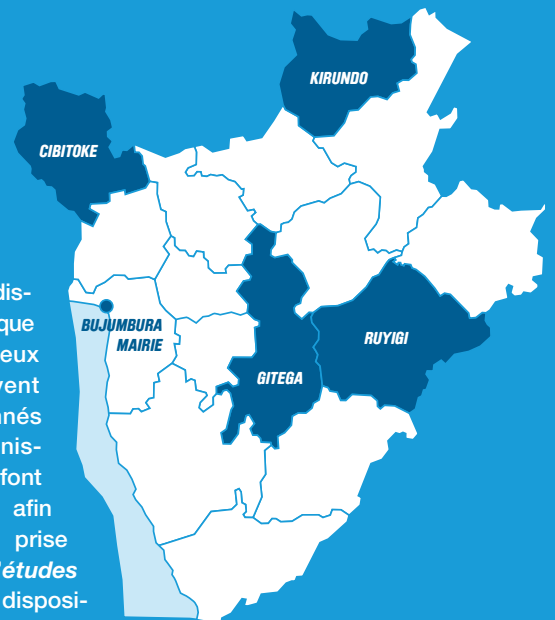
Afin de contribuer au *renforcement des capacités* des fonctionnaires, des bourses d'études et de

stages sont disponibles chaque année et deux fonds peuvent être actionnés par les ministères qui en font la demande afin d'obtenir la prise en charge d'*études* ou la mise à disposition d'une *expertise*.

Des subventions sont octroyées chaque année aux associations locales pour le développement de *microprojets*. Différentes initiatives peuvent enfin être appuyées par la *coopération déléguée*, notamment dans la lutte contre la corruption, la promotion de l'égalité des sexes, la mitigation des effets du changement climatique, la réinsertion des anciens combattants ou le développement de nouvelles capacités de production énergétique.

ZONES D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Le centre de gravité des interventions se déplace progressivement vers l'intérieur du pays. Bien que toutes les provinces du pays connaissent des taux de pauvreté significatifs, les provinces d'intervention connaissent des incidences de pauvreté particulièrement élevées. Le choix d'intervenir dans ces régions s'inscrit dans la lutte contre les inégalités géographiques.





© CTB / Jeroen De Waele

PARTENARIAT BURUNDI – BELGIQUE³

La coopération bilatérale entre la Belgique et le Burundi date de l'indépendance du pays en 1962. Le Programme de Coopération 2007-2009, d'un montant de 60 millions d'euros, accordait déjà une place de choix aux secteurs de l'éducation, de l'agriculture et de la santé tout en développant un programme d'appui à la bonne gouvernance (justice, police, parlement, décentralisation), puis un vaste programme de pavage en milieu urbain. Nombre de ces interventions se poursuivront jusqu'en 2012 ou 2013.

Le Programme de Coopération 2010-2013 est, quant à lui, axé essentiellement sur les secteurs de l'agriculture, la santé et l'éducation avec une ouverture toutefois sur la justice et la réforme de la Fonction Publique, de concert avec d'autres bailleurs. Les premiers projets de ce Programme démarreront en 2011 ; les derniers se termineront vraisemblablement en 2017. Un budget de 150 millions d'euros est alloué pour leur réalisation.

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS FINANCIERS PAR SECTEUR (2010 – 2013)



- **AGRICULTURE** : 49 millions d'euros (33%)
- **SANTÉ** : 25 millions d'euros (17%)
- **ÉDUCATION** : 22,8 millions d'euros (15%)
- **GOVERNANCE** : 12 millions d'euros (8%)
- **COOPÉRATION DÉLÉGUÉE** : 30 millions d'euros (20%)
- **INTERVENTIONS MULTISECTORIELLES** : 11,2 millions d'euros (7%)

CONSTRUISONS UN MONDE ÉQUITABLE

A PROPOS DE LA CTB

Agence belge de développement, la CTB mobilise ses ressources et son expertise pour éliminer la pauvreté dans le monde. Contribuant aux efforts de la Communauté internationale, la CTB agit pour une société qui donne aux générations actuelles et futures les moyens de construire un monde durable et équitable.

Ses collaborateurs à Bruxelles et à l'étranger concrétisent l'engagement de l'État belge et d'autres partenaires au développement pour la solidarité internationale. Dans une vingtaine de pays, en Afrique, en Asie et en Amérique latine, ils appuient plus de 300 projets de coopération.

Au Burundi, la CTB emploie 150 personnes dans près de 30 interventions.

CONTACTS UTILES

CTB BURUNDI
QUARTIER ROHERO I
AVENUE DU 18 SEPTEMBRE
BP 6708 BUJUMBURA
T (+257) 22 22 39 31
T (+257) 22 21 02 41
F (+257) 22 24 33 83
E REPRESENTATION.BDI@BTCCTB.ORG
WWW.BTCCTB.ORG

BUREAU DE L'ATTACHÉ DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT
AMBASSADE DE BELGIQUE
BOULEVARD DE LA LIBERTÉ 9
BP 1920 BUJUMBURA
T (+257) 22 22 61 76
T (+257) 22 22 67 81 (SECTION DE COOPÉRATION)
F (+257) 22 22 31 71
E BUJUMBURA@DIPLOBEL.FED.BE
WWW.DIPLOMATIE.BE/BUJUMBURAFR

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA COOPÉRATION
T (+257) 22 22 64 33
T (+257) 22 22 19 50 (DG ORGANISATIONS INTERNATIONALES)

Commissionné par
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**